

Rejet du plan de reconfinement par le sénat; des mairies autorisant l'ouverture des commerces non-alimentaires. Le gouvernement chahuté

Publié le 30/10/2020 à 14:55 - Mise à jour à 15:31



undefined

PARTAGER :

-
-
-
-

Auteur(s): FranceSoir

[A](#)

Ce jeudi 29 octobre, le Sénat n'a pas apporté son soutien au gouvernement et au reconfinement décidé par l'exécutif. Le Sénat, dominé par l'opposition de droite s'est prononcé contre la déclaration du Premier ministre Jean Castex sur la crise sanitaire avec 178 voix contre, 130 voix pour et 27 abstentions. Les décisions du gouvernement aux conséquences lourdes pour la Nation et les Français étaient assombries par l'attentat de Nice. Dans cette continuité, des maires s'opposent aux mesures et ont établi des arrêtés permettant l'ouverture des commerces non-alimentaires.

Le Sénat ne vote pas la confiance

La position a été clairement annoncée par Bruno Retailleau dans un communiqué de Presse : « *Le Sénat aura à voter ce soir les moyens dans le cadre de la loi d'urgence. Mais il n'est pas question de donner au Gouvernement un quitus sur sa gestion de la crise. Cette gestion n'a pas été satisfaisante et jamais le gouvernement n'a entendu les propositions du groupe LR. Comme les Français, nous n'avons plus confiance.* »

Le communiqué ajoutait : *le groupe Les Républicains au Sénat n'a pas voté la confiance que le Premier Ministre était venu chercher cet après-midi. Le premier confinement a été celui de l'improvisation : ni masques, ni gels, pénurie de médicaments et de blouses, injonctions contradictoires à répétition.*

*Le second confinement est celui de l'impréparation. Le président du comité scientifique avait, dès le début de l'été, **annoncé une rechute sévère et rien n'a été fait.** Nous sommes dans la situation où nous étions en mars avant le confinement.*

Le Gouvernement n'a pas mis à profit le répit que nous a laissé le virus cet été pour mettre en place une véritable stratégie. Ce second confinement marque l'échec du Gouvernement et ce sont les Français qui paient au prix fort cette incurie. Pas de lits de réanimation supplémentaire, échec de la seule méthode qui vaille. tester, tracer, isoler.

Le groupe a voté contre cette confiance demandée car les Français ont droit à la vérité et il est faux de dire que la situation est la même dans tous les pays d'Europe. La France fait malheureusement moins bien que beaucoup.

La situation est suffisamment grave dans notre pays pour que le Premier Ministre ne se laisse pas aller à un jeu politicien ».

Le président du groupe LR au Sénat, Bruno Retailleau dénonçait «*un vote inutile*».

Bruno Retailleau, Sénateur et Président du groupe LR au Sénat dans un tweet déclare : « la gravité de cette situation nous demande responsabilité » « Nous avons voté tous les textes, TOUS ! La responsabilité est la nôtre de vous donner les moyens de protéger les Français. Mais en face de cette responsabilité, il y

a l'exigence. Les Français s'interrogent et nous nous devons de relayer ces interrogations.»

De son côté la sénatrice LR Valérie Boyer déclare « Alors que les équipes de @raoult_didier étaient les seuls en France à dépister massivement et à préconiser un parcours de soin, sans surmortalité, vous avez préféré vous livrer à une bataille contre l'hydroxychloroquine, si ce n'est à une bataille contre Marseille. »

Ce 30 octobre, le Sénat appelle à ne pas reproduire les erreurs du passé se focalisant sur le soutien aux entreprises

La sénatrice Sophie Primas (LR) présidente de la commission des affaires économiques rappelle que « *si l'esprit des mesures de soutien économique annoncées lors du premier confinement était le bon, **leur efficacité a été amoindrie par un ciblage initialement trop restrictif.** Le Sénat a, à plusieurs reprises, tiré la sonnette d'alarme sur ce sujet ; il a certes été entendu, et les critères d'éligibilité ont été assouplis, mais il importe que ces nouvelles mesures de soutien soient cette fois immédiatement accessibles à toutes les PME qui en ont besoin* ». Pour le Président de la délégation aux entreprises, Serge BABARY (LR) déclare « il ne faut pas ajouter aux inquiétudes suscitées par la crise sanitaire, des incertitudes liées à la complexité de mesures de soutien qui ne cessent de changer. Il faut que les entreprises puissent avoir confiance dans le soutien des pouvoirs publics ».

La commission et la délégation appellent donc le Gouvernement à ne pas prendre des demi-mesures et à prévoir dès maintenant un large accès au soutien financier qu'il entend mettre en œuvre. Pour ce faire, tous les secteurs fermés administrativement, mais également les entreprises en amont, doivent pouvoir y avoir accès, en prévoyant que les mesures s'appliqueront dès lors que la perte d'activité dépasse 50 %. Il importe également que les indépendants, les extras, les micro-entrepreneurs, ne soient pas, à nouveau, oubliés.

La commune de Migennes dénonce une rupture d'égalité

Dès hier, M. Boucher, maire de la commune de Migennes dans l'Yonne avait pris un arrêté à ne pas se conformer pas aux

décisions du gouvernement au motif de la rupture d'égalité entre les supermarchés et les petits commerces créant ainsi une pratique déloyale contraire aux décisions du président de la République.

arrete du maire.png

DEPARTEMENT DE L'YONNE
VILLE DE MIGENNES

ARRETE DU MAIRE

N°471/2020

*Autorisant le maintien de l'ouverture des commerces non-alimentaires
Du centre-ville de Migennes*

Le Maire de la Ville de Migennes

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'allocution du Président de la République du 28 octobre 2020,

CONSIDERANT que les rayons non-alimentaires et non-essentiels des supermarchés et hypermarchés ne sont pas fermés,

CONSIDERANT que cette non-fermeture entraîne une rupture d'égalité de traitement entre les supermarchés et hypermarchés et les petits commerces non-alimentaires,

CONSIDERANT que cela crée une pratique déloyale contraire aux décisions annoncées par le Président de la République,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : *Les commerces non-alimentaires du centre-ville de Migennes sont autorisés à rester ouverts à compter du 30 octobre 2020 à 08h00 et ceci jusqu'à ce que l'égalité de traitement soit rétablie.*

ARTICLE 2 : *Ampliation du présent arrêté sera adressée à :*

- Monsieur le Préfet de l'Yonne,*
- Madame la Directrice Générale des services de la Mairie de Migennes,*
- Monsieur le chef de la Police Municipale de Migennes,*

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Migennes, le 29 octobre 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,



" Ce que vous trouvez dans ces supermarchés, vous le trouvez aussi dans notre centre-ville." commente le maire.

Ce vendredi 30 octobre, c'est au tour de la maire de Décize, Justine Guyot, qui en fait autant. Son arrêté municipal permet aux commerces non-alimentaires du centre-ville de rester ouverts et ce jusqu'à ce que l'égalité de traitement soit rétablie.

Auteur(s): FranceSoir